



Dans le cadre de l'appui aux activités du Comité National de Facilitation des Transports et du Transit Inter-Etat (CNF-T), l'Unité de Coordination du Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTAL) et le CNF-T ont organisé les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2016 à l'hôtel Etoile du Sud de Grand Bassam, **un atelier de sensibilisation à l'amélioration de l'indicateur de performance du nombre de barrages routiers sur la route Abidjan-Grand Bassam-Aboisso-Noé.**

Ont pris part à l'atelier :

- Le corps préfectoral ;
- La Gendarmerie Nationale ;
- Les Douanes Ivoiriennes ;
- La Direction Générale des Eaux et Forêts ;
- La Police Nationale ;
- Les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) ;
- Le Haut Patronat du Transport Routier ;
- L'Office Ivoirien des Chargeurs (OIC) ;
- Le Comité National de Facilitation (CNF) ;
- L'Observatoire de la Fluidité des Transports (OFT) ;
- Le syndicat des conducteurs routiers ;
- La Chambre du Commerce et d'Industrie ;
- L'Unité de coordination du PFCTCAL.

L'atelier s'est déroulé selon le programme ci-après :

- la cérémonie d'ouverture
- les communications
- les travaux en commissions (3)
- les recommandations
- la cérémonie de clôture

## **I. CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions :

- L'Allocution du Président du Comité National de Facilitation des Transports et du Transit Inter-Etat (CNF-T) ;
- L'Allocution du conseiller spécial du Ministre auprès du Premier Ministre Chargé de l'Economie et des Finances ;
- L'Allocution du Chef de Cabinet du Ministre des Transports représentant le Ministre des Transports.

## **I.1 Allocution du Président du Comité National de Facilitation (CNF)**

Avant l'entame de l'allocution, une minute de silence a été observée à la mémoire des victimes de l'attentat terroriste à Bassam le 13 mars 2016.

**Monsieur TOURE Abdoulaye**, Président du Comité National de Facilitation et du Transit Inter-Etat (CNF-T), a exprimé sa gratitude à l'égard des participants pour leur présence à cet atelier de sensibilisation à l'amélioration des indicateurs de performance de la route Abidjan-Grand Bassam-Aboisso-Noé. Il a situé le cadre institutionnel de gestion du corridor et les objectifs de cet atelier à savoir :

- Sensibiliser les différents acteurs à la réalité de la fluidité des transports ;
- Sensibiliser les forces de contrôle au strict respect du nombre de barrages routiers autorisés ;
- Dénoncer et juguler le racket le long du corridor ;
- Amener les transporteurs à avoir les documents afférents à jour et à maintenir l'état mécanique des véhicules en bon état en respectant la charge à l'essieu ;
- Encourager les autorités préfectorales à faire appliquer les textes réglementaires en matière de fluidité et facilitation des transports routiers.

Abordant la situation du corridor, le Président du CNF-T a fait l'état des lieux de la collecte de données de juin 2011 à juin 2016 pour la section ivoirienne du corridor routier Abidjan-Lagos. Ladite collecte des données a permis de mettre en exergue la baisse du nombre de barrages routiers sur le corridor Abidjan – Noé de 31 à 6 barrages.

Le Président du CNF-T a fait également le point de la dernière mission de collecte conjointe avec l'Organisation du Corridor Abidjan-Lagos (OCAL) réalisé le 23 juin 2016. La mission a identifié un poste de contrôle, 3 postes d'observation de la Douane et 2 postes de sécurité tenus par les FRCI. De façon globale, les 6 barrages représentent un taux de 3,87 barrages au 100 km, ce qui est supérieur aux normes de la CEDEAO qui est de 3 barrages au 100 km.

Monsieur TOURE a exhorté les participants à s'approprier les résolutions de l'atelier.

## **I.2 Allocution du conseiller spécial du Ministre délégué auprès du premier Ministre Chargé de l'Economie et des Finances**

**Monsieur ADAMA Sall**, Conseiller Spécial du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances a articulé son allocution autour de deux axes à savoir les chiffres du racket, l'impact microéconomique et macroéconomique des barrages routiers.

## **A) Les chiffres du racket**

Une étude commanditée par la Banque Mondiale en 2008 et réalisée par le Cabinet Arc Ingénierie a donné les chiffres suivants :

- 95 à 150 milliards de FCFA par an (72 à 118 milliards FCFA pour le transport de voyageurs, 23 à 28 milliards FCFA pour les véhicules de transport de marchandises)

Pour rappel le montant moyen perçu entre Abidjan-Noé est de 17 000 F CFA par véhicule.

En 2014, une étude de l'Ecole Nationale Supérieure de Statistiques et d'Economie Appliquée a estimé le coût annuel de l'extorsion à 340.5 milliards F CFA, chiffre légèrement en retrait par rapport au coût de l'année 2012 qui est 369.6 milliards F CFA.

La moyenne des barrages s'établit entre 5 à 6 barrages tous les 100 km sur les principaux axes du pays. En particulier, l'axe Abidjan-Noé comporte 10 barrages aux 100 km.

En ce qui concerne le temps de contrôle, 11 à 42 minutes ont été enregistrées en 2008 sur 100 km (15 minutes pour les véhicules de transport de marchandises et 98 minutes pour le transport en commun sur 100 km)

## **B) L'impact microéconomique et macroéconomique**

### **- Impact microéconomique**

Le racket génère une perte de temps et une augmentation du coût du transport pour les consommateurs. De manière spécifique, les données suivantes ont été enregistrées :

- Les produits vivriers : 3 à 5 % d'augmentation du prix de vente au détail
- Riz : 15 à 25 % d'augmentation du prix de vente au détail.

L'étude réalisée en 2008, évalue l'incidence du racket sur les produits vivriers dans une fourchette comprise entre 13.66 à 19.24 F CFA la tonne kilométrique.

### **- Impact macroéconomique**

Les impacts sur le plan macroéconomique se traduisent par :

- La baisse de la compétitivité des entreprises ;
- La baisse des bénéfices des entreprises ;
- La baisse des recettes fiscales.

### **I.3 Allocution du Chef de Cabinet du Ministère des Transports**

**Madame COULIBALY Nafissata née DIABATE**, Chef de Cabinet, représentant le Ministre des Transports s'est dite heureuse de présider la cérémonie d'ouverture de l'atelier consacré à l'amélioration des indicateurs de performance de la route Abidjan-Noé.

Madame le Chef de Cabinet a rappelé les motivations de la mise en œuvre du Programme Régional de Facilitation des transports et du Transit routier inter-Etats sur le corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL). Il s'agit du maintien en bon état du matériel roulant et des infrastructures de transport, l'aménagement des postes frontaliers, la sécurisation des recettes douanières et la promotion du commerce inter-Etats.

Madame le Chef de Cabinet a relevé que la lutte contre les entraves à la fluidité est l'une des priorités du Président Alassane OUATTARA. En témoigne les mesures rigoureuses prises par l'Observatoire de la Fluidité des Transports et le Comité National de Facilitation pour réduire les entraves à la libre circulation des personnes et des biens. Ce qui a permis de placer la Côte d'Ivoire au rang des pays les plus attractifs en matière d'investissement.

Madame le Chef de Cabinet a précisé que l'atelier est l'occasion d'évaluer ce qui est déjà fait mais surtout de prendre des mesures correctives.

Pour terminer, Madame le Chef de Cabinet a invité les participants à s'appropriier les résolutions et les recommandations de l'atelier avant de le déclarer ouvert.

## **II. LES COMMUNICATIONS**

Deux présentations ont été suivies d'échanges :

- L'impact du Racket sur l'Economie Nationale ;
- La fluidité des transports sur le corridor Abidjan-Noé.

### **II.1 L'impact du racket sur l'économie nationale**

La présentation a été faite par **Monsieur AOUSSOU Diéeko Michel**, Coordonnateur du Projet Régional de Facilitation du Commerce et du Transport sur le corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL).

Le Coordonnateur a relayé le discours du Conseiller Spécial du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

## **II.2 La fluidité des transports sur le corridor Abidjan-Noé**

La présentation a été faite par **Monsieur YANGBA Tia Roger**, membre du Comité National de Facilitation et du Transit Inter-Etat (CNF-T). La présentation du CNF-T s'est axée sur les questions suivantes : le cadre institutionnel la fluidité du corridor, l'état des lieux de la fluidité du corridor et les données statistiques donnant une vision globale de la situation.

### **A) Le cadre institutionnel sur la fluidité du corridor**

Le cadre institutionnel se s'articule autour d'une résolution, d'un mémorandum et des directives. Ces dispositions fixent les modalités de mise en place des barrages (03 barrages au 100 km). En complément des mesures communautaires, le Gouvernement Ivoirien œuvre pour le renforcement des dispositions à travers des décrets et des arrêtés interministériels.

### **B) L'état des lieux de la fluidité du corridor**

En ce qui concerne l'état des lieux, l'approche par la collecte des données permet d'évaluer l'efficacité des actions. C'est pourquoi, des missions de collecte de données et d'observation des comportements des agents commis au contrôle sont régulièrement effectuées conjointement par le CNF-T et l'OCAL sur le corridor. Ces missions permettent d'élucider la situation sur les indicateurs.

### **C) Les statistiques**

Les études ont permis d'avoir les données suivantes :

De juillet 2014 à juin 2016, nous observons régulièrement sur le corridor (Abidjan-Noé), 6 barrages routiers. Ce qui place le pays au troisième rang derrière le Ghana et le Togo en matière d'exemple.

Les échanges qui ont suivis ont permis au Président du CNF-T et au Coordonnateur du PFCTCAL d'apporter des précisions sur les préoccupations des participants.

## **III. TRAVAUX EN COMMISSION**

Pour les travaux en commission, trois groupes ont été constitués :

- Commission 1 : Forces de contrôle ;
- Commission 2 : Administration Préfectorale ;

- Commission 3 : Transporteurs et Conducteurs Routiers.

#### **IV. RECOMMANDATIONS**

Aux termes des travaux, chaque commission a formulé des recommandations qui se déclinent en mesures, actions ou activités à mettre en œuvre pour la performance de la route Abidjan-Grand Bassam- Aboisso- Noé. Ce sont :

##### **IV.1 Au titre des Forces de Contrôle**

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- 1- **A court terme (6 mois)** : avoir deux(02) postes d'observation communs à toutes les forces de sécurité précisément à Sanhouman et N'Zikro ;
- 2- **A long terme (2 ans)**: mettre à disposition des forces de sécurité des moyens (véhicules et carburant) afin d'effectuer des patrouilles motorisées régulières sur l'axe international dans le but de supprimer les postes d'observation ;
- 3- Accentuer les contrôles aux postes d'observation et aux barrages pour s'assurer du respect scrupuleux des consignes ;
- 4- Créer un mécanisme d'alerte des cas de tracasseries et du racket (numéro vert) ;
- 5- Supprimer les postes d'observation FRCI d'Assouba et de Capitainekro.

##### **IV.2 Au titre de l'Administration Préfectorale**

La commission a formulé les recommandations suivantes :

- 1- Rappeler et diffuser les textes en matière de facilitation de transport et faire l'inventaire des compétences spécifiques du corps préfectoral ;
- 2- Activer les comités départementaux de sécurité présidés par le Préfet. Ces comités sont un cadre d'échanges permettant :
  - de mettre en lumière la situation sécuritaire du département ;
  - de coordonner les activités des services de sécurité ;
  - d'orienter les communications sur la vision officielle de la sécurité régionale ;
  - d'harmoniser les mesures de sécurité locales.
- 3- Soumettre l'implantation des postes d'observation et de sécurité à l'avis préalable du préfet principalement sur le corridor économique et sur les axes secondaires ;

- 4- Améliorer les infrastructures routières en particulier les axes secondaires du corridor ( Adiaké-Samo, Assinie-Samo, Tiapoumetc) ;
- 5- Renforcer les moyens de mobilité et de communication des forces de l'ordre.

### **IV.3 Au titre des Transporteurs et Conducteurs**

La commission a formulé les recommandations suivantes :

- 1- Equiper en pèse- essieux les plates-formes générant plus de deux cent mille tonnes de marchandises par an (200 000 T/an);
- 2- Sensibiliser les acteurs du transport routier de marchandises sur l'importance des pesées à l'essieu par le Fonds d'Entretien Routier (FER) ;
- 3- Instaurer des mesures d'accompagnement pour les transporteurs (renouvellement du parc automobile, formation des transporteurs et conducteurs) ;
- 4- Réviser les tarifs appliqués à la tonne kilométrique à la hausse ;
- 5- Construire et réhabiliter les routes et les infrastructures de base des transports (aire de stationnement, gares routières...) ;
- 6- Mettre en place un comité interministériel incluant toutes les organisations socioprofessionnelles du secteur des transports routiers pour le suivi de l'application du règlement 14 ;
- 7- Former tous les acteurs du transport ;
- 8- Mettre en place des manuels de procédure d'acheminement des marchandises par voie routière ;
- 9- Intégrer le Haut Conseil dans la communauté portuaire ;
- 10- Sensibiliser les transporteurs à la mise à jour des documents afférents aux véhicules et aux cargaisons ;
- 11- Mettre les véhicules aux normes techniques.

## **V. CEREMONIE DE CLOTURE**

La cérémonie de clôture de l'atelier a été présidée par Monsieur **TOURE Abdoulaye**, Président du CNF-T.

Le président de l'atelier a tenu à remercier les Autorités administratives de la région du Sud Comoé pour l'accueil chaleureux réservé aux délégations et pour les commodités mises à disposition durant le séjour.

Le président de l'atelier s'est félicité de l'esprit de fraternité et de la convivialité qui ont prévalu au cours des travaux.

Il a invité les participants à s'approprier les recommandations et à les mettre en œuvre pour la performance du corridor.

Le président de l'atelier a émis le vœu de voir le projet aller de l'avant avec le concours des bailleurs de fonds. Il a remercié et félicité les experts pour la qualité de leur contribution, puis prononcé la clôture de l'atelier sur **la sensibilisation à l'amélioration de l'indicateur de performance du nombre de barrages routiers sur la route.**

**Fait à Grand Bassam le 1<sup>er</sup> juillet 2016**

<b>Le Rapporteur Général</b>	<b>Le Président du Comité National de Facilitation</b>
<b>Djohn Hyacinthe KACOU</b>	<b>Abdoulaye TOURE</b>